

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné par Danielle Gutierrez, Greffière adjointe, que le règlement numéro PC-2712-7 modifiant le règlement numéro PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances a été adopté par le conseil municipal le 8 septembre 2009.

Le présent règlement est maintenant disponible à l'Hôtel de Ville, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec), pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire, ce 16<sup>e</sup> jour de septembre 2009.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given by Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk, that by-law number PC-2712-7 amending by-law number PC-2712 respecting the internal government of the City of Pointe-Claire council meetings pertaining to dates of meetings has been adopted by the municipal council on September 8, 2009.

The present by-law is now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire (Quebec) for all interested parties to examine.

The present by-law will come into force according to the law.

Given at Pointe-Claire, this 16<sup>th</sup> day of September 2009.

Danielle Gutierrez  
Greffière adjointe / Assistant City Clerk